



Montreuil, le 5 septembre 2011

## Communiqué

### **UNE PRIME D'INTERESSEMENT A LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC ?**

Le décret 2011-1038 du 29 août 2011, paru au JO du 1<sup>er</sup> septembre, institue une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'Etat. La circulaire Fonction publique du 29 août 2011, parue le 1<sup>er</sup> septembre, précise ses conditions de mise en œuvre.

La CGT récuse le principe même d'une prime d'intéressement dans la Fonction publique. Dans le secteur privé, nous critiquons l'accroissement important de la part de la rémunération non soumise à cotisations sociales (primes d'intéressement, de participation, épargne salariale, épargne retraite,...). Mais au moins les entreprises privées dégagent, elles, un profit auquel le patronat prétend les intéresser.

Ce n'est absolument pas le cas dans les services publics, et tout particulièrement dans les administrations dans lesquelles est introduite cette prime d'intéressement, dans l'immédiat pour l'Etat les ministères et leurs établissements publics, qui seront suivis des établissements de santé et des collectivités locales.

L'efficacité du service public, c'est d'abord une meilleure satisfaction des besoins sociaux. Toute la question est de savoir comment cette satisfaction se mesure.

La CGT a la conviction que le service de l'intérêt général ne peut pas être réduit aux missions les plus aisément mesurables et quantifiables.

C'est cette logique de rentabilité et de concurrence qui a présidé à la mise en place de la RGPP dans l'Etat, de la loi HPST dans le secteur de la Santé, de la réforme des collectivités territoriales et de leur financement.

La prime d'intéressement veut faire de cette logique de rentabilité un principe de management pour chaque collectif de travail et pour chaque agent. La CGT s'y oppose.

Il y a là une réelle rupture avec les principes fondateurs de la Fonction publique.

Il n'y aura pas un euro de plus sur la feuille de paye des fonctionnaires du fait de cette prime. Elle sera financée uniquement par les suppressions d'emploi qui étranglent les services publics. Que le gouvernement communique sur une nouvelle prime pour les fonctionnaires, alors que leur pouvoir d'achat est gelé dans le cadre d'une véritable politique d'austérité, et que les fonctionnaires sont amenés à payer eux-mêmes sur leurs crédits de rémunération cet « intéressement » relève d'une véritable escroquerie.

Les agents, qui savent ce qu'il en est de leur salaire et de leurs conditions de travail, ne s'y laisseront pas prendre.

Rien n'est à sauver d'une telle prime, ni dans son principe, ni dans son financement, ni dans les indicateurs choisis pour l'attribuer.

Ce dispositif est bien plutôt une prime d'intéressement à la destruction du service public !

Les agents de la Fonction publique n'ont pas besoin d'un nouveau copier-coller des méthodes de management du privé.

Ce dont ils ont besoin, c'est d'abord de pouvoir réellement faire leur travail au service du public, c'est de créations d'emplois suffisantes pour satisfaire les besoins sociaux, c'est de la reconnaissance de leur qualification par le rattrapage des pertes de salaires antérieures et une amélioration de la grille indiciaire.

Ce dont nous avons tous besoin, citoyens et personnels, c'est d'une Fonction publique au service de l'intérêt général avec tous les moyens nécessaires à son fonctionnement.